

LIMOGES MÉTROPOLITAIN

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.213-1 et L.213-10 ;

Après avoir mis à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix ;

N° 27235

La délibération n°161 du 24 juin 2025 approuvant l'élaboration du périmètre de projet urbain permanent du Plan de l'Agglo Couzeix ;

L'annexe 1 de la délibération n°161 du 24 juin 2025 représentant le plan du nouveau périmètre de projet urbain permanent ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix sont mises à jour en vertu des documents annexes au présent arrêté.

A cet effet, ont été reprises dans les annexes du document, la décision suivante :

- La modification du périmètre du projet urbain permanent (PUP) du Plan de l'Agglo Couzeix, et ses conséquences : l'exclusion des modalités de participation financière aux équipements publics à la suite de la modification des lots.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole, dès son entrée en vigueur.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Délibéré électroniquement le 10/10/2025

Publié le vendredi 10 octobre 2025



Le présent arrêté pour être l'objet d'un message pour avis de publication devant le Tribunal administratif, préalablement composé dans un état de deux mise à jour de la publication.

Accusé de réception : Mairie de Couzeix
Par télécopie dans un délai d'un jour
Par courrier dans un délai de trois jours

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2025



27235.pdf
(.pdf, 957,2 Ko)



TÉLÉCHARGER